

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL**  
**du 15 janvier 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 15 janvier à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

**Etaient présents :**

**La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :**

Monsieur DEZELU Jean-Michel, Monsieur GATESOUBE Gérard, Monsieur POUJADE René, Monsieur BEAUJEAN Marc, Monsieur PERRIOT Bernard et Monsieur AMIOT Michel.

**La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :**

Monsieur AMOUREUX Jean- Pierre, Monsieur TEILLET Gilles et Monsieur LONCHAMPT Marc.

**La Communauté de Communes Cœur de Sologne :**

Monsieur PAVEAU Alain, Monsieur ROCHUT Jean-Louis, Monsieur TARQUIS Didier, Monsieur HUME André, Monsieur MAUCHIEN Christian et Monsieur DOUCET Pascal.

**La Communauté de Communes des Portes de Sologne :**

Monsieur NIEUVIARTS Hervé, Madame DE PELICHY Constance, Monsieur DAVID Olivier et Monsieur HENRY Pierre

**La Communauté du Romorantinais et du Monestois :**

Monsieur GILLET Jean-Luc

**Etaient excusés :** Monsieur ABRIOUX Dominique (C.C.S.R.) Madame GASSELIN Isabelle (C.C.S.R.), Madame DELANOUE René et Monsieur LOMBARDI Daniel (C.C.S.E.)

**Etaient absents :** Monsieur MEAN Jean-Bernard (C.C.S.E.), Monsieur MARDESSON Olivier (C.C.S.E.) Monsieur BOUYER Jean-Louis (C.C.S.E.).

Pouvoir de Monsieur LOMBARDI Daniel à Monsieur Jean-Michel DEZELU

**Assistait à la réunion :** M<sup>me</sup> PITAULT, directrice du syndicat  
M<sup>me</sup> ROUSSEAU, responsable du traitement  
M<sup>me</sup> DORY, responsable des déchèteries

Monsieur NIEUVIARTS assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté de la directrice générale des services.

Une note complémentaire adressée par mail modifie quelque peu l'ordre du jour et son contenu.

## **I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 22 novembre 2018**

Le compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il est soumis à l'approbation des membres présents.

**Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

## **II – Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour 2 agents, il est proposé de créer 2 postes à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

Il est à noter que leur nomination ne pourra être effective qu'après avis de la commission administrative paritaire du centre de gestion.

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité la proposition telle que proposée.**

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Quant aux crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents, ils seront inscrits au budget.

## **III – Avenant marché « conditionnement, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés »**

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que le Président du SIOM de Mer sollicite le SMICTOM pour un apport de 1 000 tonnes d'ordures ménagères à l'usine de Vernou en Sologne. Il est précisé que le coût de traitement resterait inchangé, à savoir 81,41 € TTC/tonne.

Il convient d'une part de signer un avenant ajoutant cet exutoire au marché de traitement.

Concernant le transport, la distance prévue initialement dans le marché est calculée pour une rotation Nouan-Blois, le coût pour une distance Nouan-Vernou serait moindre. Sur la base de 1 000 tonnes, cette proposition engendrerait une économie d'environ 2 800 € pour le SMICTOM.

Il est donc proposé de signer un avenant au marché de transport pour contractualiser les rotations de Nouan à Vernou.

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à signer ces 2 avenants.**

## **IV – Réhabilitation de la déchèterie de Lamotte-Beuvron**

Suite à la réunion du 15 octobre 2018, il a été adressé :

- Un courrier à la FFE portant sur les conditions financières de cession du terrain de l'actuelle déchèterie de Lamotte-Beuvron
- Un courrier à Monsieur le Président de la communauté de communes Cœur de Sologne pour recueillir des informations sur le terrain pressenti pour la création éventuelle d'une nouvelle déchèterie.

A ce jour, le Fédération Française d'Equitation n'a pas donné suite.

Quant au terrain proposé par la communauté de communes, celui-ci n'est pas adapté.

Monsieur le Président rappelle que la situation administrative de la déchèterie ne nous permet plus de broyer sur site et entraîne un coût supplémentaire d'environ 3 600 €/mois.

**Monsieur NIEUVIARTS** souhaite connaître la raison pour laquelle le broyage ne peut plus être réalisé à la déchèterie de Lamotte-Beuvron.

Le site ne répondant pas aux contraintes imposées par la DREAL, le SMICTOM de Sologne est sous le coup d'une mise en demeure.

**Monsieur DOUCET** s'interroge sur les obligations à requérir pour pouvoir broyer.

Les normes imposent un drainage et une gestion adaptée pour les eaux de ruissellement issus des résidus de broyage.

**Monsieur ROCHUT** informe les membres du comité syndical que Monsieur le Maire de Nouan-le-Fuzelier accepte qu'une déchèterie soit créée sur le site de stockage du Conseil Départemental (ex site de la DDE).

Le terrain en question est d'une superficie d'un hectare en bord de la D2020.

**Monsieur NIEUVIARTS** s'inquiète du maintien de la plate-forme de déchets verts dans l'hypothèse de la création d'une déchèterie sur Nouan.

En tout état de cause, il est rappelé qu'un delta d'environ 650 000 € est à prendre en compte en cas de construction d'une nouvelle déchèterie et que les pollutions soient confinées et traitées.

**Monsieur TARQUIS** rappelle avoir déjà proposé de s'intéresser à ce terrain d'une dimension d'un hectare, dimension correspondant aux besoins d'exploitation d'une déchèterie.

**Monsieur DEZELU** propose d'examiner tous les paramètres, entre autre la faisabilité et les coûts.

L'accès du terrain par la D2020 devra faire l'objet d'une attention particulière.

**Monsieur MAUCHIEN** s'interroge sur l'absence de réponse de la Fédération Française d'Equitation et suggère de recontacter le directeur du site.

**Monsieur AMIOT** considère qu'en l'absence d'intérêt de la FFE pour le terrain, le SMICTOM doit conserver le site.

**Monsieur NIEUVIARTS** pense qu'un positionnement rapide doit maintenant être pris.

**Madame DE PELICHY** suggère d'engager les travaux du quai de transfert de Nouan contre toute attente.

**Monsieur MAUCHIEN** évoque la possibilité d'engager des discussions avec la DREAL.

**Madame DE PELICHY** pense que des études sont à mener en parallèle.

**Monsieur TARQUIS** souhaite savoir s'il existe d'autres interdictions sur l'actuel site de Lamotte.

En l'état actuel, la seule interdiction concerne le broyage.

**Monsieur NIEUVIARTS** s'interroge sur la possibilité de demander aux habitants de venir déposer leurs déchets verts à Nouan en lieu et place de la plate-forme de déchets verts non réglementaire de Lamotte-Beuvron, dans l'attente des travaux d'un nouveau site.

Malgré tout, Monsieur NIEUVIARTS propose de régler la situation du site de Nouan en priorité.

**Madame DE PELICHY** partage cette proposition permettant ainsi de prendre le temps suffisant pour régler la situation de Lamotte.

**Monsieur NIEUVIARTS** fait état de l'héritage des 3 syndicats d'origine et rappelle qu'il appartient au SMICTOM d'assumer la situation de l'actuel site de Lamotte-Beuvron.

**Monsieur DOUCET** souhaite que la situation évolue.

**Monsieur TARQUIS** indique qu'il fera part aux représentants du conseil départemental du souhait des élus du SMICTOM d'avoir une vision concrète du terrain, des contraintes liées à l'accès.

Dès lors, des décisions seront prises.

## **V – Autorisation de signer le marché « remise aux normes du site de Nouan-le-Fuzelier »**

Lors de la réunion de la commission d'appel d'offres du 10 janvier 2019, les membres de la commission ont retenu les entreprises suivantes :

INTITULE	RAISON SOCIALE	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT – VRD	CLEMENT TP - SALBRIS	170 000,00 €	204 000 €
LOT - DESAMIANTAGE	ABC ENVIRONNEMENT ST AMAND MONTROND	8 579,00 €	10 294,80 €
LOT – GO/DEMOLITION	ROBIN FROT- SALBRIS	311 806,35 €	374 167,62 €
LOT – CHARPENTE METALLIQUE	SAS CHOLLET – RIANIS	24 800,00 €	29 760,00 €
LOT – BARDAGE- COUVERTURE BAC ACIER	SEB – CHATEAUROUX	17 876,80 €	21 452,16 €

<b>TOTAL</b>		<b>533 062,15 €</b>	<b>639 674,58 €</b>
--------------	--	---------------------	---------------------

**Monsieur LONCHAMPT** souhaite avoir confirmation que le désamiantage est compris dans la prestation. A ce titre, il rappelle que le syndicat reste responsable de l'amiante même après démantèlement.

Il est effectivement précisé que l'opération liée au désamiantage est complète.

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent Monsieur le Président à signer le marché avec les entreprises retenues par les membres de la commission d'appel d'offres.**

#### **VI – Modification d'un représentant suppléant de la communauté de communes des Portes de Sologne**

Le conseil communautaire de la communauté de communes des Portes de Sologne a désigné comme représentant suppléant, **Monsieur Christophe BONNET**, auprès du SMICTOM de Sologne en remplacement de Madame Véronique DALLEAU (La Ferté-Saint-Aubin)

**Les membres du comité syndical prennent acte de cette désignation.**

#### **VII – Questions diverses**

Aucune question n'étant formulée, la séance est levée à 19h25.